



Assemblée générale

Soixante-dixième session

Documents officiels

Distr. générale
12 novembre 2015
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 15^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 20 octobre 2015, à 10 heures

Président : M. Carillo Gómez (Vice-Président) (Paraguay)

Sommaire

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (*suite*)
- b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)
- g) Harmonie avec la nature (*suite*)
- h) Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

15-18132X (F)



Merci de recycler 



En l'absence de M. Hilale (Maroc), M. Carillo Gómez (Paraguay), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 20 de l'ordre du jour : Développement durable (suite) (A/70/75-E/2015/55, A/70/137-E/2015/86, A/70/214, A/70/215, A/70/215/Add.1, A/70/224, A/70/228, A/70/262, A/70/291, A/70/298, A/70/422, A/70/129, A/70/131 et A/C.2/70/4)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (suite)** (A/70/283)
 - b) **Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (suite)** (A/70/269)
 - c) **Stratégie internationale de prévention des catastrophes (suite)** (A/70/282)
 - d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (suite)** (A/70/230)
 - e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (suite)** (A/70/230)
 - f) **Convention sur la diversité biologique (suite)** (A/70/230)
 - g) **Harmonie avec la nature (suite)** (A/70/268)
 - h) **Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (suite)** (A/70/228)
1. **M^{me} Aw** (Singapour) déclare que, depuis l'accès à son indépendance en 1965, Singapour a parcouru beaucoup de chemin en reconnaissant l'importance d'une économie concurrentielle, d'un environnement durable, d'une bonne gouvernance et de l'état de droit. Le plan de développement urbain durable de Singapour de 2015 décrit la vision et les plans nationaux pour

mener le pays vers un avenir plus durable, notamment par le développement d'une société sans gaspillage et d'une économie verte, la construction de villes respectueuses de l'environnement et la réduction du recours à l'automobile privée. Singapour est en voie d'atteindre ou de dépasser les objectifs fixés dans le premier de ces plans lancé en 2009.

2. Chaque pays assume la responsabilité de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La mesure des progrès en est la clef. Le cadre mondial d'indicateurs devrait prévoir un nombre limité d'indicateurs, y compris des indicateurs mondiaux, régionaux, nationaux et thématiques permettant aux pays de mesurer les progrès accomplis par rapport à des cibles et des objectifs multiples, en fonction des circonstances et des priorités nationales. Un tel cadre est essentiel au suivi et à l'examen du Programme 2030 par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui doit reconnaître qu'il revient à chaque pays de choisir le moyen de mettre en œuvre le Programme et de mesurer les progrès accomplis.

3. Notant avec satisfaction que les problèmes et les besoins particuliers des petits États insulaires en développement ont été pris en compte dans le Programme, Singapour appelle à un partenariat mondial revitalisé réunissant les gouvernements, la société civile, le secteur privé, le système des Nations Unies et d'autres parties prenantes et mobilisant toutes les ressources disponibles. Lors du Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, Singapour a annoncé le lancement d'un nouveau programme de développement durable en appui au Programme 2030, en vertu duquel elle collaborera avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains pour renforcer les capacités en matière de gouvernance et d'urbanisme des villes du monde entier. Elle travaillera également avec des partenaires pour offrir une formation sur des solutions aux problèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement pour les pays qui en auront besoin.

4. **M. Morales López** (Colombie) déclare que les graves épisodes de sécheresse survenus récemment à travers le monde rappellent en temps opportun l'impact dévastateur du modèle de développement actuel. Afin d'assurer la mise en œuvre du nouveau programme transformateur à l'horizon 2030, une intervention d'urgence est nécessaire pour profiter de l'élan

politique pour l'adoption d'un accord ambitieux, contraignant et universel sur le climat à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la onzième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto. Le renforcement de la capacité de résilience des sociétés, des économies et des écosystèmes est une condition essentielle au développement durable. La mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) constitue la première étape d'une préparation améliorée. La Colombie souligne l'importance de la coopération internationale pour l'aide aux pays en développement à cet égard, comme prévu dans le Cadre. L'appauvrissement continu de la diversité biologique progresse à un rythme alarmant et, à cinq années seulement de la fin de la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique, la communauté internationale doit poursuivre vigoureusement la réalisation des objectifs d'Aichi pour la biodiversité. L'accent doit également être mis sur le rôle important de l'agriculture dans le développement durable et sur la solution des problèmes uniques qui touchent la production agricole, y compris la dégradation des terres, les changements climatiques et la volatilité des prix.

5. **M. Khoshroo** (République islamique d'Iran) affirme que son pays, qui a déjà fait des efforts substantiels pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), est déterminé à faire la promotion du développement durable. Un comité multisectoriel sur le développement durable, créé en 1992, joue un rôle central dans les efforts nationaux, y compris la promotion de la sensibilisation à l'écologie et de l'éducation environnementale dans les écoles, la refonte des politiques de construction des barrages, la revitalisation des zones humides en péril et la préservation des lacs menacés. Cependant, l'Iran fait face à des difficultés particulières dans la mise en œuvre du Programme 2030 en raison de sa géographie unique et de la pression exercée sur ses ressources environnementales et sa diversité biologique. L'Iran est le sixième pays le plus exposé aux catastrophes naturelles dans le monde et, bien qu'il ait développé des mécanismes efficaces de préparation et d'intervention, il continue de dépendre d'une vaste coopération internationale dans ce domaine.

6. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 doit s'appuyer sur les principes de l'appropriation nationale et des responsabilités communes mais différenciées et la mise en œuvre de ses objectifs ambitieux devrait être facilitée par des mesures de mise en œuvre encore plus ambitieuses, entièrement inclusives et non discriminatoires. À cette fin, les pays développés doivent s'engager à soutenir les pays en développement, notamment à travers le renforcement des capacités, le transfert de technologie, la facilitation du commerce et l'accès aux ressources financières. La mise en œuvre effective du mécanisme de facilitation technologique sera également déterminante. La lutte contre le terrorisme sape les ressources du développement durable, ce qui aggrave la pauvreté et accélère la destruction de l'environnement. Un plan d'action régional devrait être élaboré pour aider les pays aux prises avec les fléaux du terrorisme et de la violence extrémiste à mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Enfin, un Forum politique de haut niveau pour le développement durable faisant preuve de détermination est nécessaire pour fournir des orientations sur les questions de développement durable et soutenir l'intégration des trois dimensions du développement durable.

7. **M. Lemine** (Mauritanie) dit que les effets des changements climatiques, notamment la dégradation des terres, la désertification et la sécheresse, entravent le développement durable et causent d'énormes pertes économiques, en particulier en Afrique, même si les pays africains portent une moindre responsabilité pour ces effets que d'autres.

8. La Mauritanie, qui attache une grande importance à la gouvernance environnementale dans divers domaines dans le cadre d'une stratégie de réduction de la pauvreté, met en œuvre un certain nombre de politiques nationales de lutte contre la déforestation, y compris un projet de ceinture verte pour le reboisement de 2 000 hectares sur une période de quatre ans. À l'échelle régionale, la Mauritanie participe à l'Initiative sur la Grande Muraille verte du Sahara et du Sahel, qui cherche à atténuer l'impact de la désertification et à améliorer les moyens d'existence de millions de personnes à travers le continent. La Mauritanie, qui est prêt à coopérer à tous les échelons dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques, attache de l'importance au partage des

expériences et des pratiques exemplaires afin de parvenir à la sécurité alimentaire.

9. **M. Gumende** (Mozambique) déclare que le Mozambique, un des pays d'Afrique les plus vulnérables aux catastrophes naturelles, a approuvé une stratégie de gestion des catastrophes et de réduction de la vulnérabilité. Au niveau des institutions, l'Institut national de gestion des catastrophes a été restructuré, un centre national des opérations d'urgence a été créé pour assurer la surveillance et la collecte de données et des comités locaux ont été mis en place pour diffuser les technologies appropriées aux zones arides et semi-arides. Au niveau des opérations, un certain nombre de mesures de préparation sont mises en œuvre, comme les exercices de simulation, la mise au point de plans de secours et l'activation du système d'alerte rapide. Le Mozambique reste attaché à l'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et met en œuvre un certain nombre de mesures permettant de le rendre opérationnel, comme l'approfondissement de la compréhension des risques de catastrophe nationale, le renforcement des organes de gestion des catastrophes, l'investissement dans des mécanismes de résilience et l'amélioration de la capacité d'intervention. À l'instar de la plupart des pays en développement, le Mozambique doit relever le défi de mobiliser les ressources financières, matérielles et techniques nécessaires. Il lance donc un appel à toutes les parties prenantes en mesure de le faire de soutenir ses efforts et de donner effet à la recommandation faite aux États de renforcer la coopération internationale et de fournir davantage d'outils pratiques pour aider les pays en développement à mettre en œuvre le Cadre de Sendai pour la prévention des catastrophes (2015-2030).

10. **M. Taula** (Nouvelle-Zélande), déclare que la Nouvelle-Zélande s'est engagée de longue date auprès des petits États insulaires en développement, y compris ceux de la région du Pacifique, et se félicite de la reconnaissance, dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba, des vulnérabilités uniques et particulières de ces États dans les trois dimensions du développement durable. Les paroles doivent maintenant se traduire par des mesures concrètes. Les petits États insulaires en développement sont les premiers à subir les effets des changements climatiques, notamment l'incidence accrue et la gravité des catastrophes et l'élévation du niveau de la mer. Il

ne faut donc ménager aucun effort pour que la prochaine Conférence de Paris sur les changements climatiques aboutisse à un document final ambitieux, exhaustif et juridiquement contraignant.

11. Les petits États insulaires en développement pourraient fléchir sous le poids de règles et de processus conçus pour des projets beaucoup plus importants dans les grands pays, ce qui pourrait souvent se traduire par des coûts supplémentaires substantiels et provoquer de longs retards ou, pire encore, faire en sorte que les initiatives deviennent hors de portée pour eux. L'accès aux ressources du Fonds vert pour le climat est un cas d'espèce. Les acteurs du développement doivent se limiter à des processus à leur mesure susceptibles de produire des résultats en temps utile. Souvent, les petits États insulaires en développement soit ne sont pas suffisamment pauvres pour accéder aux ressources concessionnelles soit n'ont pas l'envergure nécessaire pour générer les ressources internes ou les investissements requis. Les donateurs, les institutions multilatérales et les banques de développement doivent donc revoir leurs politiques et critères d'attribution pour faire en sorte que ces États ne soient pas laissés pour compte.

12. **M. Mounzer** (République arabe syrienne) déclare que la volonté politique est une condition préalable à la réalisation des objectifs de développement durable. Il note le rôle important joué par le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Plusieurs des acquis de la Syrie en matière de développement ont été érodés par les activités des groupes extrémistes et le terrorisme. Son infrastructure, son patrimoine culturel et ses ressources sont détruits par ce que certains appellent une opposition modérée. La Syrie souffre également de l'intervention des pays européens et d'autres États qui prétendent défendre les droits de l'homme. Le niveau de vie y a chuté de façon spectaculaire et les programmes humanitaires y sont entravés. Évoquant le rapport du Secrétaire général sur la marée noire sur les côtes libanaises (A/70/291), l'orateur affirme que la Syrie s'inquiète de l'incapacité de mettre en œuvre la résolution 69/212 de l'Assemblée générale. La Syrie, qui n'a reçu aucune indemnité de la part du Gouvernement israélien au titre de la réparation des dégâts écologiques, est prête à aider les Nations Unies à mener l'étude mentionnée au paragraphe 4 de la résolution.

13. **M. Doucouré** (Mali) déclare qu'au Sahel, les changements climatiques causent des sécheresses récurrentes, une baisse continue de la fertilité des sols, des pertes d'habitat et de biodiversité, la désertification et la multiplication des seuils sableux dans le cours de plusieurs grands fleuves dont le Niger. Au plan socioéconomique, les effets de la dégradation de l'environnement se sont traduits par l'accroissement de la pauvreté, à l'origine de l'exode des populations rurales vers les zones urbaines ou à destination des pays du nord, contribuant ainsi à la propagation des réseaux de terroristes et de narcotrafiquants. Le secteur agricole du Mali, qui représente 45 % de son produit national brut et emploie près de 80 % de la population active, a été durement touché. La croissance démographique a entraîné une surexploitation des ressources naturelles.

14. La priorité du Gouvernement malien est de créer une économie verte et résistante aux changements climatiques. Il a donc pris un certain nombre de mesures à cette fin, y compris la signature et la ratification de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto, l'élaboration d'un programme d'action national d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et l'élaboration d'une stratégie nationale de financement de l'environnement, y compris des mécanismes de mobilisation des financements nationaux et internationaux, notamment ceux provenant du Fonds vert pour le climat. Le Mali a intégré la dimension environnementale dans les processus de planification, notamment dans la mise en œuvre du cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté. Au niveau des institutions, les mesures prises incluent la création d'une Agence de l'environnement et du développement durable, ainsi que d'un Comité national des changements climatiques. Son gouvernement souhaite vivement qu'un accord juridiquement contraignant sur les changements climatiques puisse être conclu à la Conférence de Paris sur les changements climatiques.

15. **M. Yagninim** (Togo), notant que les changements climatiques constituent une grave menace pour le développement et la réduction de la pauvreté, compte tenu en particulier de leurs effets néfastes sur l'agriculture, déclare que son gouvernement a élaboré un projet sur l'adaptation de la production agricole aux changements climatiques, en conformité avec le programme national d'investissement agricole et de

sécurité alimentaire. Trois outils de gestion environnementale et sociale ont été pris en compte à savoir le cadre de gestion environnementale et sociale, le plan de gestion des parasites et des pesticides et le cadre de politique de réinstallation des personnes. Son gouvernement a également mis en œuvre une multitude d'initiatives visant à réduire l'impact des changements climatiques sur les populations rurales vulnérables, surtout les petits producteurs, ainsi que sur les ressources naturelles essentielles, notamment la mise au point de variétés de semences vivrières adaptées et leur vulgarisation, la promotion de bonnes pratiques de gestion intégrée de la fertilité des sols et de la petite irrigation, la restauration des écosystèmes dégradés et la sensibilisation aux changements climatiques. Son gouvernement intensifie également plusieurs autres activités par l'intermédiaire du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de l'hydraulique, notamment la chaîne de valeur bois-énergie mise au point avec le concours du Gouvernement allemand. Les 1 000 exploitations agricoles pédagogiques constituent l'une des principales réussites dans les domaines de la lutte contre les changements climatiques et de la protection de l'environnement et elles contribueront à renforcer les capacités des producteurs vulnérables pour l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement et résistantes aux changements climatiques. Le Togo envisage de mettre en œuvre un programme national d'envergure sur les énergies renouvelables, le développement de l'agriculture durable et l'écotourisme, ainsi que la promotion d'une gestion écologiquement rationnelle des déchets.

16. **M. Nkoloji** (Botswana) déclare qu'il est incontestable que les modes de consommation et de production actuels compromettent la capacité de la planète à continuer à soutenir la vie. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 constitue la meilleure façon de parvenir à l'éradication de la pauvreté et à la croissance économique durable. Le Botswana se félicite de la place qu'il réserve à la nécessité de promouvoir une intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable. Bien que chaque pays porte la responsabilité principale de définir la voie du développement économique et social qui lui est propre et d'élaborer ses propres politiques et stratégies en fonction de sa capacité et de ses priorités nationales de mise en œuvre, les mesures prises à l'échelle nationale ne sauraient être durables en l'absence d'un environnement mondial favorable. Le commerce, les finances, les investissements, la

technologie et l'aide publique au développement (APD) jouent également un rôle essentiel.

17. Les changements climatiques menacent d'annuler les progrès déjà réalisés en matière de développement, puisque les pays, en particulier ceux de l'Afrique subsaharienne, ne disposent pas des moyens de s'y adapter et d'en atténuer les effets. Il faut faire davantage pour aider les pays vulnérables à la sécheresse et à la désertification, en particulier ceux des zones semi-arides et arides, ainsi que les pays en développement sans littoral. Le Botswana espère qu'il sera possible de parvenir à une conclusion heureuse de la Conférence de Paris sur les changements climatiques et de la douzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Le Botswana reste attaché à la mise en œuvre intégrale du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes (2015-2030), qui contribuerait grandement à faire face aux pertes énormes causées par les catastrophes. Les pays en développement sans littoral ont besoin d'une assistance spéciale pour parvenir au développement durable. Le Botswana lance donc un appel à la mise en œuvre intégrale du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, ainsi qu'au transfert de technologie, au renforcement des capacités et au soutien financier.

18. **M. Sarufa** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) déclare que le défi inhérent à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 réside dans l'appropriation et la direction nationales, le soutien au partenariat mondial et les mesures collectives nécessaires à l'atteinte des objectifs ambitieux, ainsi que les remèdes aux faiblesses systémiques mondiales actuelles, y compris dans l'architecture économique et financière. Le renforcement du système des Nations Unies afin d'assurer la mise en œuvre effective des priorités de développement nationales, comme dans le cas du concept du guichet unique de l'ONU piloté en Papouasie-Nouvelle-Guinée, est également une partie intégrante de la réussite. La question du Programme de développement durable à l'horizon 2030 devrait être intégrée à tous les travaux de l'Assemblée générale plutôt que d'être réservée à l'ordre du jour étanche de différents comités. Il est également crucial que le forum politique de haut niveau sur le développement durable s'acquitte de son mandat, en se fondant sur les examens effectués aux

échelons national et régional, en tirant les enseignements de l'expérience de son prédécesseur afin d'éviter les mêmes écueils. Bien que les Orientations de Samoa soient le pivot du développement durable des petits États insulaires, on ne saurait trop insister sur l'importance d'intégrer les priorités des petits États insulaires en développement dans tous les flux de développement durable aux échelons multilatéral et bilatéral, en particulier dans le contexte des initiatives de revitalisation des travaux du système des Nations Unies.

19. Afin de parvenir au développement durable, il importe de prendre en compte les principaux moteurs des changements climatiques. L'initiative fidjienne relative à l'organisation d'une conférence triennale sur les océans et les mers mérite un appui, et pourrait s'intégrer au processus d'examen et de suivi du processus d'examen et de suivi du Forum politique de haut niveau dans le cadre de l'objectif 14 du programme de développement durable relatif à la conservation et à l'utilisation durable des mers, des océans et des ressources marines.

20. La stratégie nationale de 2014 en matière de développement durable et responsable a servi de tremplin pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable en Papouasie-Nouvelle-Guinée. Le développement durable national ne doit pas éroder le capital environnemental ou compromettre les générations futures. Les ressources naturelles stratégiques doivent être gérées de façon appropriée, en utilisant les investissements de capitaux étrangers pour renforcer leur durabilité plutôt que pour les décimer. Les individus doivent être habilités à porter la pleine responsabilité de l'amélioration de leurs moyens de subsistance. L'importance d'une population en bonne santé et bien éduquée a été reconnue à cet égard, ainsi que la nécessité d'assurer la dignité humaine, les droits fondamentaux, les institutions responsables et l'état de droit.

21. **M. Dzonzi** (Malawi) dit que la question de savoir comment sera mis en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui s'inspire des réalisations des objectifs du Millénaire pour le développement tout en inaugurant une nouvelle approche des défis mondiaux en matière de développement, est d'une importance critique. La réalisation des objectifs de développement durable dépendra de la disponibilité de ressources adéquates, qui ne sauraient être mobilisées uniquement par les

gouvernements. La stratégie de coopération au développement pour le Malawi (2014-2018) prévoit l'appropriation du programme de développement national par le gouvernement, de même que l'harmonisation de l'aide des donateurs et des systèmes avec les stratégies nationales de développement. En même temps, une coordination accrue du soutien financier provenant de ses partenaires de développement permettrait d'améliorer les résultats en matière de développement et de faciliter la réalisation des objectifs.

22. Des progrès remarquables ont été réalisés au Malawi relativement à un certain nombre d'objectifs du Millénaire pour le développement, notamment dans la réduction de la mortalité infantile, la lutte contre le VIH et le sida, le paludisme et d'autres maladies, l'instauration d'un environnement durable et le développement d'un partenariat mondial pour le développement. Cependant, malgré un taux de croissance économique de 3 % cette année, le Malawi reste l'un des pays les plus pauvres du monde, où plus de 50 % de la population vit avec moins de 1 dollar par jour. Comptant parmi les rares pays à avoir participé aux consultations sur le programme de développement pour l'après-2015, le Malawi attache une importance prioritaire à l'éradication de la pauvreté et au développement rural. Il est déterminé à intégrer les objectifs de développement durable dans sa stratégie nationale de développement.

23. Le Malawi réaffirme son engagement en faveur de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024. Dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba, des pays comme le Malawi pourraient recevoir une aide publique au développement accrue qui pourrait faire une différence en catalysant la croissance et le développement. Sa délégation appelle donc toutes les parties prenantes concernées à prendre les moyens pour que les pays les moins avancés et les pays sans littoral en développement reçoivent le soutien nécessaire de la communauté internationale, de façon à ce que personne ne soit laissé pour compte.

24. **M^{me} Jonsdottir** (Islande) affirme que son pays est un promoteur déterminé de l'énergie durable et qu'il continue de contribuer à la diffusion des connaissances, au transfert de technologie et à

l'investissement dans le domaine de l'énergie géothermique, y compris à travers le programme de l'Université des Nations Unies en Islande et en coopération avec les institutions internationales. L'importance de l'énergie durable pour éliminer l'extrême pauvreté, lutter contre les inégalités et faciliter l'adaptation et l'atténuation climatiques est largement reconnue. Elle salue également les travaux de l'initiative Énergie durable pour tous.

25. Une approche scientifique s'impose dans le cadre de l'objectif 14 du programme de développement durable, relatif à la conservation et à l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines, ainsi qu'en ce qui concerne les questions relatives à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine au-delà des zones de juridiction nationale. Le cadre juridique pour la gestion durable des océans est fermement ancré dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et sa mise en œuvre aux échelons local et régional est fondamentale.

26. La dégradation des terres et la désertification touchent inégalement les populations les plus pauvres et les plus marginalisées et méritent une attention urgente, car environ un tiers des terres arables du monde entier s'est dégradé en raison d'une gestion non durable des terres et notamment de l'utilisation de pesticides, de la monoculture, du surpâturage et de la déforestation, ainsi que des changements climatiques. La représentante de l'Islande espère que la douzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification permettra de poser les jalons de la réalisation d'un monde au bilan neutre en matière de dégradation des terres et que ses résultats permettront de mettre en évidence le lien inextricable entre la dégradation des terres et les changements climatiques lors de la Conférence de Paris sur les changements climatiques. Enfin, notant que le développement durable ne saurait être réalisé sans l'autonomisation économique et juridique des femmes, elle appelle à une action soutenue en matière de prise en compte de la problématique hommes-femmes.

27. **M. Sukhee** (Mongolie) déclare que son pays a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et qu'il a rejoint les rangs des pays à revenu moyen inférieur. Cependant, malgré la croissance économique soutenue qu'elle a connue au cours des 14 dernières années, la Mongolie n'a pas réussi à réduire de moitié

le niveau de pauvreté, bien que la pauvreté elle-même ait été réduite d'un tiers. Cette expérience démontre que la forte croissance économique ne permet pas nécessairement à tout le monde de bénéficier des possibilités économiques et des politiques sociales. Pour la Mongolie, l'éradication de la pauvreté reste donc l'objectif principal de développement durable.

28. La contribution prévue déterminée au niveau national que la Mongolie a récemment établie dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques s'inspire de la politique nationale de développement vert approuvée par le Parlement en 2014. Cette politique est axée sur des plans d'action sectoriels clés à l'échelle nationale, y compris dans les secteurs de l'énergie et de l'agriculture, et comprend des indicateurs précis pour mesurer les progrès accomplis dans sa mise en œuvre.

29. La Mongolie, dont la culture nomade traditionnelle repose sur la vie en harmonie avec la nature, est actuellement confrontée à un certain nombre de grands défis environnementaux, y compris les effets des changements climatiques, l'incidence accrue des catastrophes naturelles, la pénurie d'eau et la dégradation des terres. Elle appuiera la Décennie internationale de l'eau et du développement durable et reconnaît l'importance de créer des mécanismes nationaux de coordination pour favoriser la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). La Mongolie espère que la Conférence de Paris sur les changements climatiques, dont l'issue est cruciale pour l'avenir des objectifs de développement durable, aboutira à un nouvel accord sur le climat tenant dûment compte des difficultés rencontrées par les pays en développement, en particulier les pays en développement sans littoral. Une coopération et un partenariat pour le développement à l'échelle mondiale joueraient un rôle important dans le soutien de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Mongolie appuie un partenariat mondial renouvelé et estime que la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne pour les pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 aiderait ces pays à surmonter leurs vulnérabilités et à renforcer la résilience.

30. **M^{me} Hua Ye** (Chine) déclare que la communauté internationale devrait utiliser l'historique du Programme 2030 comme un nouveau point de départ pour traduire les engagements en mesures concrètes

pour un développement durable équitable, ouvert, global et novateur. Sa mise en œuvre, qui doit commencer dans les plus brefs délais, doit être guidée par le principe de responsabilités communes mais différenciées. Les pays devraient conserver l'intégralité de leur marge d'action nationale et être encouragés à intégrer le Programme dans leurs stratégies nationales de développement, en fonction de leurs situations particulières.

31. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable devrait jouer un rôle de coordination et le système, les agences, les fonds et les programmes des Nations Unies devraient être encouragés à adopter des mesures concertées en matière de coopération internationale pour le développement durable. De vastes partenariats pour le développement doivent être créés, tout comme des environnements favorables au commerce, aux investissements et aux finances permettant d'aider les pays en développement à profiter des retombées de la chaîne de valeur mondiale. Les pays développés doivent honorer les engagements qu'ils ont pris en matière d'aide publique au développement et accroître leur soutien aux pays en développement dans des domaines tels que le transfert de technologie et le renforcement des capacités. Les pays en développement devraient être encouragés à renforcer la coopération Sud-Sud. À la Conférence de Paris sur les changements climatiques, la communauté internationale doit s'efforcer de parvenir à un accord global, solide et équilibré tenant compte du principe des responsabilités communes mais différenciées et de celui des capacités respectives. Les pays développés, en particulier, devraient intensifier leurs efforts dans le domaine de la réduction des émissions et prendre de nouveaux engagements en matière de soutien financier et technique.

32. La Chine s'est engagée à sortir 70 millions de personnes de la pauvreté au cours des cinq prochaines années, une initiative qui donnera un élan à l'éradication de la pauvreté mondiale et qui constitue une étape importante de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle a déjà présenté sa contribution prévue déterminée au niveau national et a publié les moyens de mise en œuvre. Sa stratégie nationale de développement économique et social incarne une réponse responsable au problème des changements climatiques et les émissions CO₂ par unité de PIB sont

maintenant à des niveaux inférieurs à ceux de 2005. En outre, la Chine attache une grande importance au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et s'attache activement à l'application de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. L'éducation au service du développement durable a été intégrée à la stratégie nationale d'éducation.

33. La Chine est un ardent promoteur de la mise en œuvre des Orientations de Samoa et, à ce titre, fournit depuis longtemps une aide technique et financière aux petits États insulaires en développement, aux pays les moins avancés et à d'autres pays en développement, notamment en Afrique. Le Président chinois a récemment annoncé une série de mesures importantes visant à promouvoir la coopération internationale pour le développement et la réalisation du développement durable, y compris la création d'un certain nombre de fonds, l'accroissement des investissements et l'exonération de la dette de pays les moins développés en défaut de remboursement d'un certain nombre de prêts intergouvernementaux sans intérêt. Au cours des cinq prochaines années, la Chine mettra également en œuvre divers projets dans les pays en développement, y compris la création d'un centre international de connaissances sur le développement et d'une académie de la coopération Sud-Sud et du développement.

34. **M^{me} Butts** (États-Unis d'Amérique) déclare que les débats de la Commission sur le développement durable devraient être guidés par trois principes. Tout d'abord, en harmonisant ses travaux avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030, la Commission devrait accorder la priorité aux mesures garantissant le plus grand impact, éviter le chevauchement des résolutions et s'en remettre à d'autres processus, le cas échéant. Deuxièmement, les efforts du Comité doivent être harmonisés avec la large communauté d'intervenants dont l'expertise et les connaissances seraient mobilisées dans le cadre du Programme 2030. Elle devrait participer à une discussion ouverte, souple et axée sur les résultats selon les trois volets du développement durable, en encourageant une collaboration appréciable et en invitant toutes les parties à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Troisièmement, l'ampleur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 témoigne de l'ambition collective et

l'accent devrait être mis sur l'ensemble des résultats obtenus dans le cadre des objectifs définis en commun, non pas sur l'élargissement des mandats.

35. **M. Scappini Ricciardi** (Paraguay) déclare que son gouvernement est déterminé à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, ainsi que d'autres instruments. Il appelle à un partenariat renforcé pour le développement durable et souligne l'importance de l'aide publique au développement dans le renforcement des capacités nationales pour la collecte, l'analyse et la diffusion des données. Sa délégation préconise une approche multidimensionnelle du développement et de la pauvreté et appelle à un examen équilibré des trois dimensions du développement durable. Elle approuve les politiques et les actions mises en évidence par la Zambie au nom du Groupe des pays en développement sans littoral et se félicite des initiatives visant à promouvoir le tourisme durable, qui est un outil pour la préservation du patrimoine naturel et culturel et un moyen efficace de promotion de l'économie de service et de l'éradication de la pauvreté.

36. Le Paraguay attache une importance particulière à la préservation de l'intégrité et de la diversité du patrimoine naturel et préconise l'utilisation des sources renouvelables d'énergie propre. Il cherche à promouvoir un dialogue constructif sur l'impact des changements climatiques, en particulier sur les populations et les pays en développement les plus vulnérables, et espère qu'un accord politique sérieux sera adopté pour atténuer, réduire et inverser les conséquences dévastatrices des changements climatiques à l'occasion de la prochaine Conférence de Paris sur les changements climatiques. Au cours de la session actuelle de l'Assemblée générale, la communauté internationale devrait entreprendre une analyse détaillée des effets des changements climatiques, en particulier la sécheresse, la désertification et les catastrophes naturelles, sur les pays en développement sans littoral, et travailler à l'élaboration de mesures d'atténuation efficaces et au renforcement de la résilience.

37. **M^{me} Jemuovic** (Serbie) déclare que les pays sont certes responsables de leur propre développement, mais que les partenariats regroupant un large éventail de parties prenantes, ainsi que les efforts conjoints de tous les segments de la société n'en demeurent pas

moins nécessaires pour la réalisation des objectifs de développement durable. Notant l'importance de la responsabilisation, elle affirme que les pays doivent investir pour déterminer la mesure dans laquelle leurs engagements ont été réalisés. La Commission, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et le Conseil économique et social prendront la direction du processus de suivi de la réalisation des objectifs.

38. Des progrès ont certes été accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, mais il reste des incertitudes et des problèmes omniprésents à surmonter pour atteindre les objectifs de développement durable. L'adaptation aux changements climatiques et les mesures d'atténuation sont prioritaires en tant que conditions préalables à la réalisation de la durabilité mondiale. Les effets des catastrophes naturelles ont eu un impact négatif sur la situation économique fragile en Europe du Sud-Est et ont compliqué les efforts d'éradication de la pauvreté. La Serbie, qui a annoncé ses contributions prévues déterminées au niveau national et qui s'est engagée à réduire de 9,8 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030, attache une grande importance à la Conférence de Paris sur les changements climatiques et aux mesures visant à limiter la hausse moyenne de la température mondiale à une valeur inférieure à 2 degrés. La Serbie ayant elle-même été frappée par des inondations dévastatrices en 2014, elle applaudit également le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

39. La communauté internationale ne doit pas passer outre à son obligation de soutenir les pays les plus nécessiteux, y compris les pays en développement sans littoral, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement. Comme la paix et la stabilité sont des conditions préalables à la réalisation du développement durable, des efforts doivent être déployés pour promouvoir la primauté du droit, assurer la justice pour tous et mettre en place des institutions nationales et internationales efficaces. La culture et l'éducation jouent un rôle important à cet égard. Le Gouvernement serbe, qui a adopté un certain nombre de mesures importantes dans des domaines comme la réforme économique, le développement des infrastructures, la consommation d'énergie durable et la protection de l'environnement, attache une importance hautement prioritaire à la mise en œuvre du Programme de développement durable à

l'horizon 2030. Il mettra en place un organisme intergouvernemental qui sera chargé de surveiller et d'examiner la réalisation des objectifs de développement durable et d'élaborer une nouvelle stratégie de développement.

40. **M^{me} Strickland-Simonet** (Samoa) déclare que le Samoa se félicite de l'inclusion dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de l'objectif 13 relatif à la lutte contre les changements climatiques, une condition préalable au développement durable. La mise en œuvre de tous les autres objectifs contribuerait, directement ou indirectement, à atténuer l'impact des changements climatiques. Son gouvernement espère qu'un accord ambitieux tenant compte des préoccupations des petits États insulaires en développement, comprenant un mécanisme de compensation des pertes et dégâts, sera conclu à la Conférence de Paris sur les changements climatiques.

41. Plusieurs conférences des Nations Unies ont reconnu que les petits États insulaires en développement constituent un « cas particulier » pour le développement durable, une reconnaissance qui doit se traduire par l'allocation des ressources pour la mise en œuvre. Le suivi des Orientations de Samoa est critique et la résolution pertinente devrait prévoir le lancement d'un cadre de partenariat incluant un comité regroupant les petits États insulaires en développement et leurs partenaires, ainsi que des dialogues bien organisés axés sur l'action. Ce cadre devrait également fournir des possibilités de partenariats supplémentaires permettant de mettre intégralement en œuvre le Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Le Samoa se réjouit de la conclusion de l'Examen global de l'appui apporté par le système des Nations Unies aux petits États insulaires en développement effectué par le Corps commun d'inspection. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui est toujours d'une importance fondamentale, devrait consacrer au moins une journée au suivi de la réalisation des aspirations des petits États insulaires en matière de développement durable.

42. Notant l'importance croissante du tourisme durable pour le développement durable et la croissance économique inclusive, l'oratrice rappelle que le Samoa est du nombre des États Membres qui ont proposé un projet de résolution visant à proclamer 2017 Année

internationale du tourisme durable pour le développement. Le Samoa continue d'être très favorable à des initiatives comme la Journée mondiale sur les tsunamis et l'organisation d'une conférence triennale sur les océans et les mers.

43. **M^{me} Özgür** (Turquie) dit que, comme la Turquie l'a appris de sa propre expérience, les catastrophes peuvent représenter de graves menaces pour le développement social et économique. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) figure parmi les documents historiques adoptés pendant une année cruciale pour le développement durable et sa mise en œuvre est essentielle au succès des initiatives de réduction des catastrophes. Le renforcement de la résilience s'est révélé être un domaine d'intervention clé du processus de consultation en vue du Sommet humanitaire mondial qui se tiendra à Istanbul en 2016 et il en sera également question dans le cadre de réduction de la vulnérabilité et de la gestion des risques, l'un des principaux thèmes du Sommet.

44. Des politiques cohérentes et constantes à l'échelle mondiale jumelées à la coopération internationale et régionale sont nécessaires pour lutter contre la désertification et la sécheresse qui ont des conséquences négatives pour des pays de toutes les régions du monde. La Turquie, qui a mis en œuvre une stratégie globale à cet égard, reconnaît l'importance de barrages et de réservoirs pour le contrôle du débit des cours d'eau. Elle considère les ressources hydriques transfrontalières comme étant un outil de coopération et elle appuie énergiquement leur utilisation équitable et raisonnable. Elle respecte les besoins en eau de ses voisins et les barrages et les réservoirs qu'elle a construits sur les cours d'eau nationaux et transfrontaliers lui permettent de libérer une quantité suffisante d'eau pour ses voisins, même pendant les sécheresses les plus graves. La douzième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la lutte contre la désertification, dont la Turquie est actuellement le pays hôte, est l'occasion d'engager un dialogue sur la coopération dans la lutte contre la désertification et de réaliser un monde neutre en matière de dégradation des sols. La Turquie appelle donc les pays à se joindre à l'Initiative d'Ankara, à laquelle son gouvernement donnerait le coup d'envoi à la Conférence.

45. **M^{me} Castro Mazariegos** (Guatemala) déclare que son pays suivra de près l'examen et les mécanismes de

suivi du forum politique de haut niveau et la création de synergies entre les trois dimensions du développement durable. Afin de parvenir au développement durable, il est essentiel d'éliminer la pauvreté et la faim. Une vision plus large du développement durable est nécessaire pour prendre en compte les grandes difficultés auxquelles sont confrontés les pays en voulant éliminer la pauvreté dans toutes ses dimensions.

46. Comme le montre l'indice mondial de risque climatique de 2015, le Guatemala est l'un des pays les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques. Récemment, un glissement de terrain provoqué par des pluies torrentielles a détruit 125 maisons et causé la mort de quelque 280 personnes. Une vague de chaleur de 12 semaines avait précédé ces pluies et avait causé de graves dommages à la production agricole. Le Guatemala appuie la Déclaration et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), mais leurs objectifs ne peuvent être atteints par les seules interventions des gouvernements. L'engagement de tous les secteurs de la société et du système des Nations Unies est nécessaire.

47. Notant la contribution de tous les types de forêts au développement durable, l'oratrice déclare que le Guatemala s'est engagé dans la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts aux plans national et international, et qu'il continuera à promouvoir le commerce des produits de forêts gérées de façon durable et exploitées en toute légalité. Des ressources nouvelles et additionnelles doivent être mobilisées auprès de toutes les sources pour la gestion durable de tous les types de forêts et des mesures doivent être prises pour renforcer la capacité des pays à accéder aux financements correspondants et à les utiliser efficacement.

48. **M^{me} Ponce** (Philippines) déclare que le développement durable va bien au-delà des huit points subsidiaires actuellement à l'étude. Il comprend en effet l'ensemble des questions abordées par le Comité. Il est également relié aux des questions de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme, qui représentent les trois piliers de l'ONU. La Commission doit veiller à ce que le Programme de 2030 soit reflété dans les méthodes et le fonds de ses travaux et éviter le piège de changements cosmétiques comme la mise à jour des résolutions des sessions précédentes par le remplacement pur et simple des objectifs du Millénaire

pour le développement par des objectifs de développement durable.

49. L'incidence des catastrophes naturelles dans le monde met en évidence la nécessité d'intégrer la réduction des risques et le Cadre de Sendai dans le Programme de 2030. Les Philippines, qui partagent certaines des vulnérabilités des petits États insulaires en développement face aux phénomènes extrêmes liés au climat, se font l'écho de l'appel lancé pour la mise en œuvre des modes d'action énoncés dans les Orientations de Samoa pour renforcer la résilience et la capacité d'adaptation. Les Philippines assurent actuellement la présidence du Forum sur la vulnérabilité climatique, une plateforme interrégionale qui a récemment lancé le Groupe des Vingt vulnérables, dont les membres demandent un renforcement de l'action menée et des investissements accrus pour les aider à s'adapter aux changements climatiques et à réduire leurs émissions.

50. Confrontées à la désertification et à la dégradation des terres dues à l'érosion des sols, aux catastrophes naturelles et à l'expansion agricole, les Philippines ont élaboré un plan d'action national de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse pour 2010-2020 et cherchent à accroître les ressources pour lutter contre la dégradation des terres, notamment grâce au financement du Fonds pour l'environnement mondial, afin d'autonomiser les collectivités locales et les populations autochtones et atténuer les effets de la sécheresse à titre prioritaire. Les Philippines appuient fermement les recommandations sur la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique, notamment en ce qui concerne l'injection de ressources financières et le transfert de technologie à des fins de conservation, un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, l'élargissement du domaine de la biotechnologie et la protection des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles.

51. L'appropriation du Programme de 2030 par tous les membres de la société, en particulier les enfants et les jeunes, est essentielle à sa réussite. L'éducation est cruciale à cet égard. Le Gouvernement philippin demande donc la mise en œuvre accélérée des cinq domaines d'action prioritaires du Programme d'action mondial pour l'éducation au service du développement durable. Il appuie également sans réserve le projet de résolution sur la Journée mondiale du tsunami et se

réjouit du fait que 2017 ait été proclamée Année internationale du tourisme durable.

52. **M^{me} Namgyel** (Bhoutan) déclare que la question à l'examen est de savoir comment assurer la mise en œuvre effective du Programme de 2030, en particulier pour les groupes de pays en situation particulière. La mise en œuvre au niveau des pays est d'une grande importance. Les pays devraient élaborer des stratégies nationales ambitieuses sur un horizon intergénérationnel d'au moins 15 ans, qui identifient des domaines stratégiques d'intervention et des plans d'investissement précis. L'efficacité de ces stratégies et plans, tant au niveau de leur élaboration que de leur mise en œuvre, dépend d'un soutien technique, politique et financier prévisible de la communauté internationale, en particulier pour les pays les moins avancés. Il faut mettre l'accent sur les mesures nécessaires à l'échelon national pour atteindre les objectifs de développement durable, plutôt que sur un large soutien à l'échelon mondial. Plus précisément, le financement du développement, en particulier les engagements d'aide publique au développement, doit être ventilé au niveau des pays et, pour assurer la prévisibilité, doit être déconstruit afin qu'il puisse être intégré dans les budgets nationaux pour financer les stratégies nationales de développement et les plans d'investissement à court, moyen et long terme. Il importe également d'intégrer le développement durable dans le système des Nations Unies et de renforcer le système pour aider les pays à mettre en œuvre et examiner le Programme de 2030.

53. Le concept de l'harmonie avec la nature, qui est au cœur du Programme de 2030, a une forte résonance avec le concept de développement du Bhoutan, qui repose sur le bonheur national brut et préconise l'équilibre entre la croissance économique, la préservation de l'environnement et le respect de la nature. Comme il importe de s'attaquer au défi majeur que représentent les changements climatiques et la menace liée à l'appauvrissement de la diversité biologique, l'oratrice plaide en faveur d'une approche intégrée du développement durable, tout en notant la nécessité de tenir compte de la dimension économique. Dans de nombreux pays en développement, la plupart des fonds destinés aux activités liées à la diversité biologique proviennent de sources internes. En conséquence, l'accroissement des ressources pour aider les pays en développement, en particulier les pays en situation particulière, à améliorer la mise en œuvre de

leurs stratégies nationales et de leurs plans d'action en matière de diversité biologique est d'une importance cruciale pour faciliter la mise en œuvre du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020. En conclusion, l'oratrice souligne l'importance de l'éducation pour la réalisation du Programme de 2030, attirant particulièrement l'attention sur l'objectif 4 du développement durable visant à assurer une éducation de qualité, inclusive et équitable.

54. **M. Abdou** (Niger) déclare qu'une approche intégrée combinée à la détermination de tous les acteurs est nécessaire pour réaliser l'objectif primordial du Programme de 2030, à savoir l'élimination de la pauvreté. Il importe également d'intervenir résolument dans d'autres domaines prioritaires de développement, notamment la santé, l'éducation, la préservation de l'environnement, la croissance économique, la paix et la stabilité et la promotion de la femme. Les engagements pris au titre de l'aide publique au développement, du transfert de technologie, de l'aide pour le commerce, du renforcement des capacités et de l'appui à la résilience dans le cadre du Programme de 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba doivent être observés. Dans cette optique, le renouvellement du partenariat mondial doit se concrétiser afin qu'aucun État, en particulier parmi les plus défavorisés et les plus vulnérables, ne soit laissé pour compte.

55. Les changements climatiques représentent une grave menace pour les écosystèmes mondiaux et l'un des plus grands défis émergents pour le Niger, où l'agriculture et l'élevage occupent 80 % de la population. Le Gouvernement nigérian a été contraint de faire d'importants investissements en matière de protection et de restauration des terres, de lutte contre la désertification et la perte de la diversité biologique, ainsi qu'en matière d'adaptation et de résilience. Toutes les parties prenantes doivent s'efforcer d'assurer la mise en œuvre intégrale de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, ainsi que des quatre objectifs stratégiques et des cinq objectifs opérationnels du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018). La délégation nigériane souhaite également que la Conférence de Paris sur les changements climatiques soit couronnée de succès et assortie d'engagements contraignants pour contenir le réchauffement climatique, mobiliser des ressources financières adéquates pour soutenir les actions de

promotion de la résilience et de l'adaptation et encourager le transfert de technologies respectueuses de l'environnement.

56. Le Niger est depuis longtemps un partisan du développement durable et a mis en place un cadre institutionnel pour permettre l'intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans les principaux plans et objectifs de développement national, notamment le plan national de l'environnement pour un développement durable, ainsi que des programmes sur les changements climatiques, la diversité biologique, la lutte contre la désertification et la gestion des ressources naturelles. Une stratégie à long terme pour un développement durable et une croissance inclusive jusqu'en 2035 associée à des plans de développement économique et social sont en cours d'élaboration. Des progrès tangibles ont été accomplis aux plans législatif, réglementaire et institutionnel dans la promotion de la réalisation du développement durable dans le pays, notamment l'inscription de la question du développement durable dans la Constitution de 2010. La législation nationale a été mise en conformité avec les instruments internationaux et le Niger s'emploie à enraciner de façon durable la démocratie et l'état de droit et à bâtir des institutions fortes, afin de mieux assurer des prestations de services sociaux de qualité et l'efficacité des actions de développement.

57. **M. Di Luca** (Argentine) déclare que le Programme de 2030, auquel l'Argentine est fermement attachée, doit être mis en œuvre sous l'angle des droits de l'homme, dans le cadre d'un plan d'action détaillé et cohérent comprenant des mécanismes de suivi fiables et transparents. Des efforts conjoints tenant compte des responsabilités historiques reflétées dans le principe de responsabilités communes mais différenciées sont nécessaires. Le développement durable ne pourra jamais être atteint sans le respect intégral de tous les droits de l'homme, y compris ceux des plus vulnérables. L'Argentine se réjouit de voir que la problématique hommes-femmes fait non seulement l'objet d'un objectif unique, mais qu'elle est aussi intégrée dans tous les autres objectifs, car une approche intégrée à l'inégalité des sexes et à la promotion d'une pleine participation politique, économique et sociale est essentielle à la réalisation d'une société plus égalitaire.

58. L'intégration équilibrée des trois dimensions du développement durable est essentielle. Il importe

également d'adopter une approche intégrée à l'égard de la protection, de la restauration et de l'utilisation durable des écosystèmes. Une intervention de la communauté internationale est nécessaire de toute urgence pour relever le défi des changements climatiques, sans perdre de vue les priorités en matière de développement, d'élimination de la pauvreté et de redistribution des revenus dans les pays en développement. C'est aux pays développés qu'incombe la responsabilité majeure dans l'action en matière de climat, en ce qui concerne non seulement l'atténuation, mais aussi la fourniture de moyens de mise en œuvre. Tous les aspects de la plateforme de Durban pour une action renforcée doivent être abordés. L'accord qui sera conclu à la Conférence de Paris sur les changements climatiques doit renforcer la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et respecter les principes de responsabilités communes mais différenciées et d'équité. Les États Membres doivent respecter leurs engagements en ce qui concerne le financement de l'action en matière de climat, notamment à l'égard du Fonds vert pour le climat. Les pays développés doivent honorer leurs engagements de longue date, y compris leur engagement renouvelé de consacrer 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement. La non-réalisation de cet objectif a compromis de nombreuses initiatives qui auraient contribué à la réalisation du développement durable et à l'élimination de la pauvreté. En revanche, l'Argentine, ainsi que d'autres pays du Sud ont intensifié la coopération Sud-Sud pour répondre à des problèmes de développement communs.

59. Le Gouvernement argentin reconnaît le rôle vital du Forum politique de haut niveau sur le développement durable et des commissions régionales dans le suivi de la mise en œuvre du Programme de 2030. La Commission, qui a également un rôle à jouer, devrait éviter le double emploi et maximiser les synergies avec d'autres instances. L'Argentine estime que le processus des objectifs du Millénaire pour le développement a été un succès et qu'il a démontré que, si la volonté politique existe, les objectifs pourront être atteints et la communauté internationale pourra agir pour le bien commun.

60. **M^{me} Calder** (Suisse) déclare que la Commission devrait réorganiser son ordre du jour afin que toutes les questions relatives au développement durable soient examinées avec une cohérence accrue. En outre, les Commissions de l'Assemblée générale, le Conseil

économique et social et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable devraient partager leurs rôles et leurs responsabilités d'une manière pragmatique afin d'assurer un mécanisme de suivi efficace et cohérent pour surveiller la mise en œuvre du Programme 2030.

61. Le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) doit se traduire en actions axées sur le renforcement de la résilience des personnes et des communautés. La réduction des risques de catastrophe est un élément essentiel du développement durable et une condition sine qua non de l'élimination de la pauvreté. Les conséquences des catastrophes ont été aggravées par un certain nombre de facteurs, y compris les changements climatiques, la croissance démographique, l'accroissement des infrastructures et la dégradation environnementale. Les mécanismes d'intervention humanitaire ont atteint leurs limites. Il faut dorénavant mettre l'accent sur la prévention des catastrophes et la préparation plutôt que sur la gestion de leurs conséquences afin de renforcer la résilience des individus et des collectivités les plus vulnérables. Cette entreprise demande un engagement des familles, des collectivités et des pays, ainsi que de tous les secteurs, public, privé et académique, et de la société civile. Tous ces acteurs peuvent éventuellement créer de nouveaux risques de catastrophe ou exacerber ceux qui existent déjà, mais ils font également tous partie de la solution et peuvent apporter leur expérience et leur expertise. À cet égard, la Suisse relève avec satisfaction la mention du rôle et de la participation des femmes dans le Cadre de Sendai.

62. L'investissement permanent provenant du système des Nations Unies doit lui aussi se baser sur une compréhension globale des risques. L'ONU doit profiter de la dynamique positive de la convergence du Programme 2030, du Cadre de Sendai et du Programme d'action d'Addis-Abeba pour promouvoir la cohérence. La Suisse appelle à une meilleure gouvernance du système des Nations Unies afin d'en améliorer la cohérence et la coordination. Il est nécessaire de rompre une fois pour toutes avec ce clivage entre les acteurs et les actions de développement et ceux de l'aide humanitaire à tous les niveaux. Le financement de la réduction des risques de catastrophe doit être reflété dans les programmes d'aide humanitaire et de développement afin de préserver les investissements pour un développement durable.

63. **M. Poudel Chhetri** (Népal) déclare que les questions de développement durable doivent constituer le noyau des initiatives de développement à tous les niveaux. Le Népal, dont la Constitution de septembre 2015 a placé la durabilité au centre des efforts nationaux pour la paix, le développement et la prospérité, a incorporé les objectifs et les cibles de développement durable dans ses plans, politiques et programmes de développement. Les moyens de mise en œuvre, tels que ceux énoncés dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, la Déclaration de Doha sur le financement du développement, le Consensus de Monterrey, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et Action 21 sont indispensables pour atteindre les objectifs de développement durable, dont la réalisation doit se fonder sur les principes des droits de l'homme universels, l'inclusion et la justice sociale, en mettant l'accent sur l'élimination de la pauvreté et de l'inégalité. L'expérience très réussie des objectifs du Millénaire pour le développement a démontré qu'une mise en œuvre en temps opportun était la clé de la réussite de tous les efforts de développement.

64. Des mesures urgentes sont nécessaires pour lutter contre l'impact des changements climatiques, qui ont fait augmenter le coût du développement et causé des problèmes tels que la désertification et la perte de la diversité biologique et du patrimoine culturel. Le Népal a bon espoir que la Conférence de Paris sur les changements climatiques aboutira à un accord juridiquement contraignant prenant en considération les principes de responsabilités communes mais différenciées, de l'équité et des capacités respectives. Le Fonds vert pour le climat est vital pour les pays les moins avancés.

65. En tant que pays possédant 8 des 14 plus hauts sommets du monde, ainsi que des paysages tectoniques très fragiles, le Népal est conscient des difficultés rencontrées par les pays de montagne à travers le monde. L'impact des catastrophes naturelles pourrait être considérablement réduit grâce à la technologie disponible. Le Népal souligne les 13 principes directeurs du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et appelle également à l'action pour donner suite aux sept objectifs mondiaux du Cadre et aux quatre domaines d'action prioritaires, en mettant particulièrement l'accent sur les pays exposés aux catastrophes comme le Népal. Un niveau de collaboration similaire est nécessaire pour conserver et promouvoir les

écosystèmes de montagne. Le Gouvernement népalais est reconnaissant du soutien qu'il a reçu de la communauté internationale à la suite du séisme dévastateur qui a frappé le pays au début de 2015. Il a élaboré un vaste plan de reconstruction motivé par son aspiration à sortir de la catégorie des pays les moins avancés d'ici à 2022. Le Gouvernement népalais a également reconnu l'importance de l'énergie propre et renouvelable et cherche à exploiter l'immense potentiel hydroélectrique du pays. En vertu de la nouvelle Constitution de 2015, la durabilité est au centre des efforts pour la paix, le développement et la prospérité. Le représentant du Népal souligne que l'aide apportée par les Nations Unies devrait être mieux intégrée et coordonnée. Le système des Nations Unies devrait être adapté à cette fin par la promotion de la cohérence de l'ensemble du système.

66. **M. Gone** (Côte d'Ivoire) déclare que son pays a pris une part active à toutes les grandes conférences qui ont marqué l'histoire du développement durable. Le Plan national du développement mis en place par la Côte d'Ivoire en 2012 se décline à travers des orientations sectorielles, notamment le Programme national de lutte contre les changements climatiques, qui vise à coordonner, proposer et promouvoir des mesures et des stratégies de réduction des émissions de gaz à effet de serre tout en préservant la capacité du pays à poursuivre le processus de croissance économique et de développement. La Côte d'Ivoire prend un certain nombre de mesures pour renforcer la résilience, notamment la mise en cohérence de la planification nationale et l'aménagement de l'espace rural, le développement de l'agriculture et du secteur forestier, y compris la gestion durable des forêts et l'amélioration de la gouvernance forestière et la promotion des pratiques durables permettant d'améliorer les capacités de production agricole. Elle applique une politique d'efficacité énergétique volontariste intégrant les énergies renouvelables et le développement et la gestion durable et la valorisation des déchets.

67. Notant certains des effets négatifs des changements climatiques dans son pays au cours des dernières décennies, le représentant de la Côte d'Ivoire souligne que les mesures d'adaptation prises ou projetées concernent en priorité le renforcement des capacités humaines, institutionnelles, techniques et financières et le transfert technologique en vue de renforcer les productions agricoles, animales et

halieutiques, lutter contre la déforestation, la dégradation des terres et l'érosion côtière. L'impact attendu de ces mesures est la réduction significative de la pauvreté et l'amélioration de l'emploi et l'inclusion sociale, entre autres avantages. La Côte d'Ivoire, qui souhaite que les engagements pris à la Conférence de Paris sur les changements climatiques soient ambitieux et contraignants, appelle la communauté internationale à tenir ses engagements en matière de mobilisation de ressources et à transformer les belles paroles en actions concrètes.

68. **M. Zinsou** (Bénin) déclare que l'avenir de la planète dépend des mesures prises contre les changements climatiques. Tous les pays, quel que soit leur niveau de développement, sont conscients qu'il faut cesser de polluer et de surexploiter les ressources de la Terre, protéger les espèces en danger et transformer les modes de production et de consommation pour réduire à zéro les émissions de carbone. Son gouvernement espère qu'un accord juridiquement contraignant sera conclu lors de la prochaine Conférence de Paris sur les changements climatiques. Il demande qu'une attention particulière soit accordée aux États à faible altitude qui perdent déjà une partie de leurs terres sous l'effet des changements climatiques. La communauté internationale doit prendre des engagements précis pour assurer le transfert de technologies respectueuses de l'environnement et favoriser le renforcement des capacités institutionnelles nécessaires à l'adaptation, à l'atténuation et à la réduction des émissions. Son gouvernement a déjà adopté ses contributions prévues déterminées à l'échelon national en vue de réaliser ses ambitions d'atténuation des gaz à effet de serre et d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques, évaluée à 30 milliards de dollars, dont 2 milliards comme contribution du Bénin sur la période allant de 2016 à 2030.

69. **M^{me} Bruell-Melchior** (Monaco) souligne la détermination de Monaco en vue de la mise en œuvre intégrale de l'objectif 14 du Programme de développement durable consacré à la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines. C'est une nécessité absolue pour les générations présentes et futures. Monaco soutient la convocation de conférences triennales sur les océans, qui sont à même de mesurer les progrès accomplis et d'établir les efforts supplémentaires nécessaires. Il faut s'assurer que les océans du monde demeurent non

seulement une source de retombées économiques et sociales pour les communautés côtières, mais également la condition sine qua non de la vie sur Terre. Tous les pays sont touchés par les changements subis par les océans et les mers, mais les petits États insulaires en développement sont particulièrement vulnérables à ces phénomènes, notamment la montée des eaux, l'acidification des océans, les pertes d'habitats, ainsi que les répercussions néfastes de l'activité économique et industrielle sur les stocks de poissons. Les Orientations de SAMOA constituent à cet égard une feuille de route essentielle.

70. Les efforts de coopération internationale de Monaco sont concentrés sur des projets qui bénéficient directement aux petits États insulaires en développement dans des domaines tels que l'adaptation aux changements climatiques, la préservation de la biodiversité, l'accès à l'eau potable, le développement du tourisme durable et le renforcement des capacités. Monaco s'est engagé depuis de nombreuses années à attirer l'attention de la communauté internationale sur les menaces qui pèsent sur des pans entiers de la biodiversité marine et propose d'accroître la collaboration scientifique internationale dans l'intérêt des mammifères marins.

71. Monaco, qui accorde une grande importance à la Convention sur la diversité biologique, a accueilli une réunion d'experts internationaux en juin 2015 sur le thème « L'Antarctique et le Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 » qui a mis l'accent sur l'impact de la pêche, du tourisme et de la science sur la biodiversité dans l'Antarctique et l'océan Austral. Le Gouvernement monégasque reconnaît l'importance du mécanisme de facilitation de la technologie et des partenariats multipartites, des partenariats publics-privés et des modes de financement innovants pour faciliter la réalisation des objectifs de développement durable. Enfin, l'intervenante déclare que Monaco soutient la désignation de la Journée mondiale du tsunami.

La séance est levée à 13 h 15.